

## **EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix septembre deux mil vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, dans le lieu habituel des séances, en mairie d'HELLIMER

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	10
Procurations	1

**Absents** : BRUN Laëtitia, procuration à HAVEN Barbara  
AUBERTIN Frédéric, ISELER Isabelle, JORAND Christophe, JUNG Stéphane, excusés

**Date de la convocation** : 06/09/2021

**Secrétaire de séance** : HAVEN Barbara

### **Compte rendu général de la séance du 10 septembre 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2021
- ✓ autorise le Maire à vendre l'ancien camion pompier utilisé par les services techniques, en l'état, à M. MULLER Florian domicilié 23, rue Nationale pour un montant de 250 €
- ✓ autorise la vente du bien immobilier 32, rue d'Insming à M. Guillaume MARTIN et Mme Zoé SCHLOSSER, section 1 n°458 (frais d'arpentage à la charge de la commune) au prix de 17 000 € (M. MARTIN Bernard n'a pas pris part au vote)
- ✓ décide l'achat des parcelles suivantes :
  - Section 1 n°337/130** d'une surface de 9.06 ares appartenant à M. RITZ Pierre 40, rue Principale 57670 MONTDIDIER
  - Section 1 n°339/131** d'une surface de 4.89 ares appartenant à M. et Mme ERBRECH Guy 1, rue Principale 57660 ALTRIPPE
  - au prix de 2 700 € / are, duquel sera déduit le montant des frais d'étude géotechnique pour moitié, soit 780 € TTC (étude facturée à la commune pour les deux parcelles pour un montant HT de 1300 € soit 1560 € TTC suivant facture DTF GEOTECHNIQUE 126, rue Léonard de Vinci 54340 POMPEY n°21-07-1075 du 30 juillet 2021)
  - et autorise le Maire à signer tout document lié à cette affaire.
- ✓ approuve le programme de travaux forestiers prévus pour une recette brute estimée à 817 € et autorise le Maire à signer ce programme

- ✓ décide d'approuver les travaux de réfection énergétique de l'école primaire ; la demande de subvention auprès de l'État et du Département et le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		<b>Subventions acquises (A) / Sollicitées (S)</b>
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT ESTIMATIF (en € HT)</b>	<b>NATURE</b>	<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>	<b>MONTANT (€)</b>	
<b>TOITURE</b>	47 407,00	<b>Subvention Etat DETR/DSIL</b>	60 %	97 210,20	<b>S</b>
<b>CHAUFFERIE</b>	114 610,00	<b>Subvention Conseil Régional</b>	0 %	0,00	
		<b>Subvention Conseil Départemental 57</b>	20 %	32 403,40	<b>S</b>
		<b>Autres</b>	0 %	0,00	
		<b>Autofinancement</b>	20%	32 403,40	
<b>TOTAL</b>	<b>162 017,00</b>			<b>162 017,00</b>	

- ✓ autorise le Maire à procéder au renouvellement du contrat de l'agent technique affecté à l'école et à l'entretien du périscolaire en fonction des besoins du service liés au respect du protocole sanitaire (adjoint technique, 3<sup>ème</sup> échelon du grade, durée hebdomadaire 12/35<sup>ème</sup>)
- ✓ autorise la modification des attributions de compensation à verser par la CASAS aux communes membres conformément à la répartition présentée dans le rapport de la CLECT du 29 avril 2019
- ✓ autorise le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é et à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune
- ✓ dans le cadre de la modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise Protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (EPCAAL), émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne ; donne un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Pour extrait conforme  
le 17/09/2021

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald